

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 77-193 du 27 Août 1977

chargeant le Camarade François KOUYANI,  
Ministre de la Jeunesse, de la Culture  
Populaire et des Sports, de l'intérim  
du Ministre de l'Enseignement du Premier  
Degré, pour compter du 29 août 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouver-  
nement ;
- VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-  
butions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 29 août 1977, le Camarade François KOUYANI,  
Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, assurera  
l'intérim du Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, pendant l'ab-  
sence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Août 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :

PR 8 CS 6 CNR 4 MJCPS-MBPD 6 autres ministères 13 SGG 4 SPD 2 BN 2  
UNB 2 FSJEP 2 DPB-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI Gde Chanc. 3  
JORPB 1.-